



# **GOLF COLLÉGIAL**

## **Règlements de ligue**

### **Saison - Automne 2021**

Dernière mise à jour : 25 août 2021

## **Officiel**

## **ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS**

- 1.1. Règlements de jeu  
Les règlements de jeu sont ceux de Golf Canada et de Golf Québec, incluant les règlements de régie de Golf Québec. Cependant, les présents règlements spécifiques s'ajoutent. Les règlements du secteur collégial s'appliquent.
- 1.2. Règlements du secteur  
Les règlements de fonctionnement des programmes sont ceux du secteur collégial du RSEQ.
- 1.3. Formule de compétition  
Circuit de 4 tournois (5 rondes au total).
- 1.4. Championnats
- 1.4.1. Championnats individuels masculin (sections A et B) et féminin.
- 1.4.2. Championnat par équipe basé sur le classement des collèges.
- 1.4.3. Capacité d'accueil (**MODIFIÉ – AUTOMNE 2021 – COVID-19**)  
Le nombre maximum d'athlètes pouvant être inscrit à un tournoi est de **90**.

Si cette limite n'est pas atteinte, un collège peut inscrire un nombre illimité d'athlètes.

S'il y a plus de **90 inscriptions** lors d'un tournoi, la procédure suivante sera appliquée:

- A. Les 5 premiers joueurs de chaque collège seront priorisés et acceptés;
- B. Toutes les filles inscrites seront acceptées;
- C. Les joueurs qui devront participer au tournoi en question pour garantir leur admissibilité au classement cumulatif seront priorisés et acceptés;
- D. Selon le classement individuel, les premiers au classement seront priorisés et acceptés alors que les derniers au classement seront retranchés.

- 1.5. Admissibilité
- 1.5.1. Il n'y a pas de limite d'âge pour participer au circuit de golf collégial.
- 1.5.2. Tous les joueurs doivent avoir un facteur de handicap officiel de Golf Canada.
- 1.5.3. En masculin, les joueurs devront avoir un handicap de 20 ou moins pour s'inscrire à un tournoi.
- En féminin, les joueurs devront avoir un handicap de 25 ou moins pour s'inscrire à un tournoi.
- 1.5.4. Les responsables des sports des établissements participants doivent s'assurer que leurs athlètes sont admissibles et présentent des handicaps inférieurs ou équivalents à ceux mentionnés dans les règlements pour participer circuit et pour être inscrit dans la bonne section.

## **ARTICLE 2    CLASSEMENT INDIVIDUEL**

### 2.1    Féminin et masculin

2.1.1 Le classement cumulatif individuel se fera par l'addition des quatre meilleures rondes d'un athlète incluant obligatoirement les deux dernières rondes du calendrier (dernier tournoi).

2.1.2 Un système de pointage sera utilisé à la suite de chaque ronde. Les points seront attribués selon le rang des athlètes à chaque tournoi. Ce sont ces points, et non le résultat sur la carte de pointage, qui seront utilisés pour établir le classement.

2.1.3 Le barème de points par rang est en annexe.

### 2.2    Masculin

2.2.1 Chez les garçons, les joueurs seront répartis en deux (2) sections selon leur calibre. La répartition se fera selon le handicap. **Tous les athlètes ayant indiqué un handicap de 10 et moins seront en section A.**

2.2.2 Il sera possible pour un joueur de changer de la section A à la section B après le tournoi 1 ou le tournoi 2. Le collège concerné devra en faire la demande.

2.2.3 La permanence du RSEQ se réserve le droit de communiquer avec le collège concerné lorsqu'un joueur de section A obtient un résultat de 90 ou plus lors des tournois 1 ou 2 afin de valider le calibre de ce joueur.

### 2.3    Féminin

2.3.1 Chez les filles, il devra y avoir un minimum de cinq (5) filles admissibles au classement cumulatif individuel pour que ce classement soit maintenu.

2.3.2 S'il n'y a pas un minimum de cinq (5) filles admissibles au classement cumulatif individuel, les filles participantes seront intégrées au classement masculin selon leur handicap.

### 2.4    Récompenses individuelles

Des médailles provinciales d'or, d'argent et de bronze seront remises aux trois premiers rangs chez les filles et les garçons dans les 2 sections.

## **ARTICLE 3    CLASSEMENT PAR ÉQUIPE**

### 3.1    Admissibilité des équipes

3.1.1 Un collège ne peut avoir qu'une équipe au classement

3.1.2 Un collège doit participer à toutes les rondes pour être dans le classement par équipe.

- 3.1.3 Pour le classement par équipe, les collèges devront identifier AVANT chaque ronde les cinq athlètes qui feront partie du classement par équipe. De ce nombre, les quatre meilleurs résultats seront conservés.
- 3.2 Nombre de joueurs par équipe  
Le nombre minimum de joueurs est de 4 par équipe par tournoi.
- 3.2.1 Lorsqu'un collège présente une équipe de quatre golfeurs, si une disqualification survient ou un joueur est blessé durant la compétition, un pointage de double-normale sera inscrit au joueur comme pointage pour ne pas nuire au classement par équipe.
- 3.3 Récompenses par équipe  
Une bannière de grandeur provinciale ainsi que des médailles d'or seront remises à l'équipe championne.

#### **ARTICLE 4 CLASSEMENT PAR ÉQUIPE FÉMININ**

- 4.1 Admissibilité des équipes
- 4.1.1 Un collège ne peut avoir qu'une équipe au classement par équipe féminin.
- 4.1.2 Un collège doit participer à toutes les rondes pour être dans le classement par équipe.
- 4.1.3 Pour le classement par équipe féminin, les collèges devront identifier AVANT chaque ronde les trois filles qui feront partie du classement par équipe féminin. De ce nombre, les deux meilleurs résultats seront conservés. **Il devra y avoir au minimum quatre collèges qui répondent à cette règle pour tenir un classement féminin.**
- 4.2 Nombre de joueuses par équipe  
Le nombre minimum de joueuses est de 2 par équipe par tournoi.
- 4.3 Récompenses par équipe féminin  
Une bannière de grandeur provinciale ainsi que des médailles d'or seront remises à l'équipe championne.

#### **ARTICLE 5 JALONS DE DÉPART**

La section A (masculin) partira des bornes se situant entre 6300 et 6700 verges (habituellement bleues), la section B (masculin) partira des bornes se situant entre 5700 et 6000 verges (habituellement blanches), les filles partiront des bornes se situant entre 4400 et 5200 verges (habituellement rouges).

## **ARTICLE 6    INSCRIPTION À CHAQUE TOURNOI**

**Les inscriptions aux tournois se font par le logiciel *Bluegolf*.**

- 6.1 Formulaires d'inscription  
Les formulaires d'inscription devront parvenir à la ligue au plus tard à 16h00 le mardi précédant chaque tournoi.
- 6.2 Frais de jeu  
Les frais de jeu (*green fees*) seront payés par la ligue et seront facturés par la suite aux collègues selon les inscriptions reçues. Les frais de jeu pour les joueurs inscrits, mais absents lors des tournois seront également facturés aux collègues.
- 6.3 Absences  
Après avoir été inscrit, un athlète qui est absent lors de deux tournois sans avertir ne pourra s'inscrire aux autres tournois de la saison (sauf en cas de force majeure).

## **ARTICLE 7    LISTE DE DÉPARTS**

- 7.1 Répartition  
Le responsable répartira les joueurs selon la méthode suivante :  
*Trou # 1 : Les joueurs # 1 des collègues A-B-C, Trou # 2 : Les joueurs # 2 des collègues A-B-C, et ainsi de suite pour les joueurs # 1 à 5 de ces collègues. La même chose sera ensuite répétée pour les collègues D-E-F. Ensuite, les athlètes ne faisant pas partie d'une équipe seront regroupés par calibre. Les départs se font en croisés sur les trous #1 et #10.*
- Pour les rondes 1 à 3, le regroupement des collègues se fera sans tenir compte du classement. Pour les rondes 4 et 5, les collègues seront regroupés selon le classement cumulatif par équipe.
- Cette méthode s'applique uniquement pour les garçons. Les filles seront regroupées à l'intérieur de même groupe. Il n'y aura pas de mixité dans les groupes de départ.
- 7.2 Affichage de la liste  
La liste des départs sera affichée sur le site web du RSEQ au plus tard le jeudi précédant le tournoi à 12h00.

## **ARTICLE 8    RÉSULTATS**

- 8.1 Carte de pointage  
Les athlètes devront remettre leur carte de pointage à la table prévue à cet effet. Chaque carte devra comporter deux signatures pour être considérée comme officielle.
- Un athlète qui ne remet pas sa carte de pointage lors d'un tournoi ne pourra s'inscrire au tournoi suivant.

- 8.2 Compilation des résultats  
La compilation des résultats se fait par le logiciel *Bluegolf*.

## **ARTICLE 9    ENTRAÎNEUR / ACCOMPAGNATEUR**

- 9.1 Présence obligatoire  
En tout temps, il doit y avoir un entraîneur ou un accompagnateur reconnu par le collège pour accompagner les participants aux compétitions. Cette personne doit être âgée de 18 ans ou plus; elle ne peut pas participer à la compétition pour laquelle elle agit en tant qu'entraîneur/accompagnateur.
- 9.3 Certifications  
Les entraîneurs-chefs doivent détenir la formation multisport Compétition-Introduction (Parties A et B) ainsi que la certification « Entraîneur de nouveaux compétiteurs » de la PGA du Canada.
- Toutefois, les entraîneurs détenant les niveaux de certification 3,4 ou 5 de l'ancien système PNCE et/ou ayant le statut « formé » du volet Compétition-Développement du PNCE et/ou ayant un diplôme avancé à l'entraînement de l'INS et/ou détenant un baccalauréat en éducation physique, activité physique, kinésiologie ou intervention sportive sont considérés qualifiés pour être entraîneur de la ligue collégiale.
- 9.2 Formalités
- 9.2.1 Un collège avec 3 athlètes ou moins a la possibilité de se jumeler avec un autre collège pour l'encadrement de ses athlètes lors des compétitions.
- 9.2.2 Un collège peut avoir un maximum de deux entraîneurs identifiés à chaque ronde.
- 9.2.3 Les cadets sont interdits lors des tournois.
- 9.3 Spectateurs  
Tout spectateur devra être à un minimum de 30 verges du groupe d'athlètes.

## **ARTICLE 10    CRÉDIT D'ORGANISATION**

Les collèges hôtes d'un tournoi recevront un crédit d'organisation de 300 \$ par journée de compétition.

## **ARTICLE 11    UNIFORME DE JEU**

Il est fortement recommandé que l'uniforme des participants (chandail) soit identifié à leur collège.

## **ARTICLE 12 CHAMPIONNAT CANADIEN DE L'ACSC**

### 12.1 Participation

Pour pouvoir inscrire des athlètes au championnat canadien de l'ACSC, un collègue doit d'abord être membre de l'ACSC et doit également être inscrit en golf à l'ACSC. Les modalités d'inscription à la discipline et au championnat canadien sont déterminées par l'ACSC.

### 12.2 Admissibilité individuelle

Pour participer au championnat canadien de l'ACSC, un athlète devra paraître au classement cumulatif individuel de la saison en cours.

### 12.3 Sélection des équipes qui participeront au championnat canadien

12.3.1 Les deux rondes du championnat provincial détermineront les équipes qui participeront au championnat canadien ainsi que l'ordre de ces équipes, en conformité avec les règlements de l'ACSC.

12.3.2 Chaque équipe devra identifier un minimum de 4 golfeurs et un maximum de 5 golfeurs pour chaque journée du championnat. De ce nombre, les 4 meilleurs résultats seront compilés pour le pointage de l'équipe chaque jour (comme lors des autres tournois de la saison). En cas d'égalité, le bris d'égalité prévu dans nos règlements de ligue sera appliqué.

12.3.3 Il sera possible pour les équipes de modifier la composition de leur équipe le dimanche.

12.3.4 Lors du championnat provincial, il ne sera pas possible d'inscrire de fille dans une équipe, sauf dans le cas d'équipe strictement féminine (cette consigne s'applique uniquement aux équipes qui tentent de se qualifier pour le championnat canadien).

### 12.4 Classement national

L'ACSC produira un classement national trois fois durant la saison. Le RSEQ doit donc produire un classement provincial à chacune de ces occasions. Le commissaire provincial fera parvenir notre classement à l'ACSC en tenant compte uniquement des collègues membres à l'ACSC et inscrits en golf.

### 12.5 Entraîneur de l'année

Dans le cadre du championnat canadien, l'ACSC nomme un entraîneur de l'année. Le RSEQ doit soumettre un candidat pour ce prix. Le candidat à ce prix pour le RSEQ sera l'entraîneur de l'équipe la mieux classée au classement cumulatif par équipe parmi les collègues membres de l'ACSC. Le classement le plus près de la date d'échéance fixée par l'ACSC sera utilisé.

### 12.6 Athlètes « Pan-Canadiens »

Les athlètes qui seront nommés par le RSEQ au titre d'athlètes « Pan-Canadiens » seront ceux qui seront le mieux classés au classement cumulatif individuel parmi les

collèges membres de l'ACSC. Le classement le plus près de la date d'échéance fixée par l'ACSC sera utilisé.

### **ARTICLE 13 RÉUNION DU COMITÉ DE LIGUE**

Une réunion du comité de ligue de golf collégial se tiendra chaque année en novembre ou en décembre, avant la réunion des collèges membres de l'ACSC. Exceptionnellement, une autre réunion du comité de ligue peut avoir lieu au mois de mai.

### **ARTICLE 14 PRODUITS DE TABAC**

Il est interdit tout usage de produits du tabac par toute personne qui se trouve sur le site de compétition (dans le pavillon, sur les verts, dans la tente de pointage, dans la section de pointage officiel) ou au cours des activités du championnat provincial, telle la remise des récompenses.

Les personnes ont le droit d'utiliser les produits du tabac dans un lieu déterminé par le comité organisateur et les hôtes du terrain de golf. La sanction relative à la violation de cette règle se traduira par un avertissement du comité technique; un second avertissement se traduira par une disqualification pour cette ronde spécifique; un troisième avertissement se traduira par une disqualification de la compétition.

### **ARTICLE 15 UTILISATION DU CELLULAIRE**

12.7 La règle de jeu en vigueur est celle de Golf Québec – *Conditions de la compétition et règles locales d'application générale – Section B Règles locales*, soit :

« **Dispositifs de mesure de la distance** - Pour tous les tournois de Golf Québec un joueur peut obtenir des renseignements sur la distance en utilisant un appareil qui mesure la distance tel que prescrit à l'appendice 1, partie A, section 7. Si, durant une ronde conventionnelle, un joueur fait usage d'un appareil de mesure de la distance pour évaluer d'autres conditions pouvant affecter son jeu (p. ex. la pente, la vitesse du vent, etc.), ce joueur commet une infraction à la règle 14-3.

*Pénalité pour la première infraction à cette règle locale : deux coups de pénalité  
Pénalité pour la deuxième infraction : disqualification ».*



**ANNEXE 1**  
**Circuit de golf collégial**  
**Bris d'égalité**

**Classement cumulatif individuel**

- 1) Après la dernière ronde du championnat, en cas d'égalité pour le premier rang d'une section, le champion sera déterminé par une éliminatoire à résultat immédiat. Les trous de l'éliminatoire et leur ordre de jeu seront déterminés par le comité organisateur, en collaboration avec les officiels et le commissaire, et annoncés avant la fin du championnat.
  
- 2) Après la dernière ronde du championnat, en cas d'égalité pour un rang autre que le premier rang, le principe de rétrogression sera appliqué de la façon suivante :
  - a) L'athlète ayant le meilleur pointage lors de la dernière ronde se verra attribuer le meilleur rang;
  - b) L'athlète ayant le meilleur pointage lors de l'avant-dernière ronde se verra attribuer le meilleur rang;
  - c) L'athlète ayant le meilleur pointage au total des trous 10 à 18 lors de la dernière ronde se verra attribuer le meilleur rang;
  - d) L'athlète ayant le meilleur pointage au total des trous 1 à 9 lors de la dernière ronde se verra attribuer le meilleur rang.

**Classement cumulatif par équipe**

En cas d'égalité pour la 1<sup>re</sup> position après la dernière ronde du championnat, chaque collège désigne deux (2) participants de son équipe qui joueront jusqu'au bris d'égalité pour le volet masculin et deux (2) participantes pour le volet féminin, une éliminatoire à résultats immédiats (le cumulatif des deux pointages des participants de chaque équipe).

Note : Les trous sont choisis par l'officiel en règle du championnat collégial de golf.

En cas d'égalité pour les autres positions, le principe de rétrogression sera appliqué de la façon suivante :

- a) L'équipe ayant le meilleur pointage lors de la dernière ronde se verra attribuer le meilleur rang;
- b) L'équipe ayant le meilleur pointage lors de l'avant-dernière ronde se verra attribuer le meilleur rang.

**ANNEXE 2**  
**Circuit de golf collégial**  
**Barème de points par rang**

<b>POINTS INDIVIDUELS</b>	
RANG	PTS
1	1000
2	800
3	700
4	650
5	600
6	550
7	525
8	500
9	475
10	450
11	425
12	400
13	375
14	350
15	325
16	300
17	287
18	274
19	261
20	248
21	235
22	223
23	211
24	199
25	187

<b>POINTS INDIVIDUELS</b>	
RANG	PTS
26	175
27	168
28	161
29	154
30	147
31	140
32	133
33	127
34	121
35	115
36	109
37	103
38	97
39	91
40	85
41	79
42	73
43	67
44	61
45	55
46	49
47	43
48	37
49	31
50	25

<b>POINTS ÉQUIPES</b>	
RANG	PTS
1	1000
2	800
3	700
4	600
5	550
6	500
7	450
8	400
9	350
10	300
11	250
12	225
13	200
14	175
15	150
16	125
17	100
18	75
19	50
20	25

### **ANNEXE 3**

## **Circuit de golf collégial**

### **Règles pour les entraîneurs collégiaux**

En plus de respecter l'article 8 des Règles de Golf Canada, chaque collègue peut désigner une personne qui peut donner des conseils à ses membres, aux conditions telles que décrites ci-dessous :

- Cette personne est désignée par le responsable des sports de chaque collègue peut effectuer les tâches d'entraîneurs, c'est-à-dire donner des conseils techniques, stratégiques et mentaux sur le parcours sur une base bénévole ou rémunérée ;
- Il (entraîneur-chef) doit être identifié au responsable de compétition à chacune des rondes, avant de pouvoir donner des conseils ;
- Il doit porter une cocarde d'identification qui sera fournie par le RSEQ ou le collègue hôte du tournoi.

#### **Règles pour l'entraîneur :**

1. Il doit donner des conseils ou recevoir des conseils seulement des membres compétitifs de l'équipe ou désignés de cette équipe;
2. Il peut amener de la nourriture, des vêtements et de l'équipement à un joueur;
3. Il peut aider les jouer à trouver leur balle;
4. Il peut aider à l'analyse d'un coup;
5. Un entraîneur peut avoir en sa possession un outil de mesure et un carnet de parcours;
6. Il doit donner des conseils, de manière privée, sans déranger d'autres joueurs ou le temps de jeu;
7. Il ne peut pas donner de conseil à un joueur qui est hors-position;
8. Il ne peut pas aider un joueur à s'aligner en se plaçant dans sa ligne de jeu;
9. Il ne peut pas se tenir sur ou près de l'extension de la ligne de jeu d'un joueur lors de l'exécution d'un coup;
10. Il ne peut pas se tenir ou marcher sur la surface du vert et ne peut donner d'informations quant à la lecture du vert, et ce en demeurant à 3 mètres de la bordure du vert;
11. Il ne peut pas toucher au drapeau;
12. Il ne peut pas faire les tâches dévolues à un cadet ; transport du sac, transport du joueur, analyse d'un putt sur le vert;
13. Lorsqu'un collègue a une équipe féminine et masculine, il peut identifier un entraîneur par équipe et ce dernier doit conseiller seulement les joueurs de l'équipe pour laquelle il est assigné (seulement applicable si le nombre minimal d'équipes est rencontré pour avoir un championnat féminin);
14. L'entraîneur doit se conformer aux mêmes règles de comportement que les joueurs.

#### **Pénalité pour bris de règle :**

Équipe (entraîneur) :

- Premier bris de règle : avertissement
- Deuxième bris de règle : un coup de pénalité à l'équipe

- Troisième bris de règle : 2 coups de pénalité pour l'équipe et interdiction de rester sur le terrain.

Joueur :

- Premier bris de règle : lorsque l'avertissement est donné par un officiel, un coup de pénalité à l'équipe
- Deuxième bris de règle : si l'avertissement est donné par l'officiel au même joueur, il y aura 2 coups de pénalité et le joueur sera disqualifié.